

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs de la Cour,  
Mesdames, Messieurs les Jurés,

Je représente ici 21 parties civiles

Il y a celles que vous avez vues, qui ont fait le voyage jusqu'à vous pour porter leurs témoignages : Innocent, Aron, Providence.

Et puis il y a les 18 autres, que vous n'avez pas vues, qui n'ont pas pu venir depuis le Rwanda :

René

Aaron

David

Eduard

Gaspard

Narcisse

Philémon

Antoine

Caritas

Félicien

Fidèle Magnifique

François

Jean-Baptiste

Jean-Baptiste

Marcel

Thomas

François

Martin

Tous, ils ont vécu l'horreur du génocide – à Kibuye ou sur les collines de Bisesero

## 1 Les PC

21 parties civiles

21 noms

21 visages.

Ce visage qui ordonne : « tu ne tueras point »...

Sauf lorsqu'il est celui d'un Tutsi entre le 7 avril et juillet 1994.

Et alors tout s'inverse et l'injonction devient : « Tuez les tous ».

Peu importe que ces visages appartiennent à des voisins, des amis, des cousins.

Vous avez vu certains de ces visages

Parfois meurtris.

Comment oublier les cicatrices de **Dany Issa Bayiringire** ?

Cet enfant qui, sur les collines de Bisesero a imploré ses bourreaux :

« *Epargnez moi et Dieu vous permettra d'aller au Ciel* ».

Avant de tomber sous les coups de gourdins et de machette.

Comme Dany Issa, toutes les victimes que je représente ont échappé de justesse à la mort.

Je repense au témoignage d'**Innocent Ndamyimana Gisanura**

Innocent.

Il avait 14 ans.

Il voit sa sœur se faire tuer sous ses yeux.

Et sur l'ordre de sa mère, il s'échappe – pour rejoindre les collines de Karongi puis de Bisesero, et leurs attaques incessantes

Pendant 2 mois, en mai et juin 1994, il « *se battait pour voir le jour suivant* »,

Jusqu'à une nuit, où il tombe sous les coups de machettes. La mort le frôle.

Je pense aussi à **Aron Kabogora**

Aron avait une femme, 10 enfants et 2 petits-enfants. Il allait bientôt être une troisième fois grand-père.

Il est le seul survivant de sa famille.

Aron a lutté face aux hordes de tueurs chaque jour sur les collines de Bisesero.

Ces tueurs conduits par des chauffeurs complaisants qui leur permettaient d'achever leur sale besogne.

Parmi ces chauffeurs, il reconnaît un certain Claude Muhayimana.

## 2 Le simple chauffeur

Le même Claude Muhayimana qui comparait devant vous.

Le « simple chauffeur » comme il nous l'a répété hier.

Dans le génocide des Tutsis, il n'y a pas de « simple chauffeur ».

Le transport est un élément clé, une condition du génocide.

François Piton nous l'a dit : « *il y a toute une histoire à faire dans l'usage des véhicules dans le génocide* ».

A Kibuye, les véhicules sont rares ; les chauffeurs aussi.

Ils sont indispensables : pour rassembler les tueurs, les organiser et les conduire sur les lieux des massacres, souvent inaccessibles à pied.

Evariste Gasana, témoin cité par la défense, nous l'a encore expliqué en début semaine – je le cite :

« *il y avait peu de véhicules. Il était impossible d'aller attaquer à Bisesero à pieds* ».

Alors certes, Claude Muhayimana n'est pas l'un des architectes du génocide.

Certes, il n'est pas jugé devant vous pour avoir pris part aux massacres. Même si cela lui est reproché par certains.

Mais Claude Muhayimana n'est pas non plus un « simple chauffeur ».

Claude Muhayimana fait partie de ceux qui ont permis aux « *mâchoires meurtrières* » du génocide de se refermer sur les Tutsis. Froidement, mécaniquement.

Il est ce chauffeur qui transporte à l'arrière de son véhicule des tueurs

Des tueurs brandissant leurs machettes et gourdins cloutés, tout en chantant joyeusement

« *Exterminons les, exterminons les* »

Ils se rendent à l'école de Nyamishaba

Sur les collines de Karongi, de Gitwa, de Bisesero.

Claude Muhayimana est ce chauffeur qui, une fois le « travail » accompli, ramène à Kibuye tous ces Interahamwes, pour célébrer la journée autour d'un verre limonade ou d'une bière fraîche au bar La Nature

Claude Muhayimana nie.

Face aux victimes qui recherchent la vérité et demandent la justice.

Claude Muhayimana clame son innocence.

Et il répète machinalement :

« Je n'étais pas là »

« Je n'ai jamais conduit de tueurs »

« Je n'ai pas vu les massacres. »

Il rejette tous les témoignages qui l'accablent.

Et il s'accable sur son sort.

### 3 Les mensonges

La ligne de défense de l'accusé a le mérite d'être claire.

Toutes les personnes qui l'auraient vu au volant d'un Daihatsu bleu ou d'un Hillux rouge, conduisant des Interahamwes sur les lieux des massacres, font erreurs.

Ils n'ont pas bien vu ; ils se trompent ; et surtout : ils mentent.

Son professeur, **Jean-Marie Vianney NKURUNZIZA**, qui l'a vu transporter des tueurs à l'Ecole de Nyamishaba ?

Un accusateur en chef.

Son ami d'enfance, **Anastase KANYABASHI**, qui l'a vu également à l'Ecole ?

Un menteur.

Son ancien collègue au projet Pêche, **Christophe HARERIMANA**, qui le voyait conduire les tueurs sur les collines de Bisesero ?

Les Interahamwes eux-mêmes, qu'il conduisait ?

Son ex-épouse ?

Des mensonges. Toujours des mensonges.

Et des complots.

Seul Claude Muhayimana détiendrait la vérité.

Et d'après l'accusé, par un enchaînement d'événements bien commode, sa participation au génocide aurait été tout simplement impossible.

Que dire alors à **Providence Rwayitare**, qui est venue témoigner devant vous ?

Elle nous l'a dit, Kibuye est un village, tout le monde se connaît.

Claude est populaire : il s'habille bien, il conduit une voiture, il est « cool ».

Alors quand Providence voit Claude au volant d'un véhicule, faire doucement le tour du Home Saint Jean, elle le reconnaît.

Et elle reconnaît aussi celui qui l'accompagne, Anastase Barayata, l'officier de police judiciaire, la terreur de Kibuye – manifestement en réparation en vue des massacres qui interviendront quelques jours plus tard au Home Saint Jean.

Le chauffeur n'était pas Claude Muhayimana ? Elle se serait trompée ?

Que dire à **Albertine Mukakamanzi** ?

Qui fréquentait la Guest House et connaissait Claude Muhayimana.

Elle s'est trompée aussi lorsqu'elle l'a vu à l'hôpital de Kibuye en compagnie de tueurs ?

Que dire, enfin, à **Aron Kabogora**, que vous avez entendu ?

et qui affirme, comme tant d'autres, avoir vu Claude Muhayimana transporter les assaillants sur les collines de Bisesero.

#### **4 La vérité**

Ces 4 semaines d'audience ont permis peu à peu de faire émerger la vérité.

Cette vérité que Claude Muhayimana a refusée aux victimes.

Cela n'a pas été simple – parmi toutes les excuses, les contradictions, et les innombrables versions des faits données par Claude Muhayimana.

Je ne reviendrai pas sur tout cela en détail, l'interrogatoire de l'accusé a été éloquent.

Et les témoignages n'accablent.

OUI, Claude Muhayimana a transporté des tueurs à l'Ecole de Nyamishaba

OUI, il a transporté des tueurs sur les collines de Gitwa, Karongi et Bisesero.

Sa responsabilité est immense.

Et ses efforts pour la minimiser sont vains.

Claude Muhayimana affirme par exemple qu'il aurait servi de guide aux militaires de l'opération Turquoise.

La preuve ? Une lettre du Général Sartre.

Le même qui a indiqué en audition ne pas avoir de souvenir de l'accusé.

Vous vous rappellerez peut-être aussi le témoignage d'**Eric NZABIHIMANA**, pendant la première semaine d'audiences.

Certains miliciens servaient de guide aux militaires français dans le seul but de fuir, de ne pas avoir à répondre de leurs crimes.

Et même si Claude Muhayimana avait réellement aidé les militaires français.

Qu'est-ce que ça change ?

**Cela n'efface pas les crimes.**

Pas davantage que d'avoir caché des Tutsis (c'est du moins ce qu'il prétend).

Même les plus grands tueurs ont pu protéger des Tutsis.

Nous avons encore entendu vendredi dernier comment les petits frères de **Providence** avaient été protégés par des tueurs de renom à Kibuye.

Les motivations étaient diverses et pas toujours nobles : certains protégeaient leurs familles, certains sauvaient pour l'argent, d'autres pour anticiper l'après-génocide...

Quoi qu'il en soit : **cela n'efface pas les crimes.**

Cela n'efface pas le rôle de Claude Muhayimana dans le génocide.

Ce rôle de convoyeur de tueurs.

D'ailleurs, Claude Muhayimana a fini par ouvrir lui-même une brèche dans sa posture de déni systématique.

Nous l'avons tous entendu hier.

Il a admis qu'autour du 15 avril, il conduisait l'un des 3 véhicules d'un convoi remplis de gendarmes, armés jusqu'aux dents, qui se dirigeait vers Gasengesi.

En arrivant sur la colline, il a déchargé ses passagers, il a lâché les tueurs.

Il entendu derrière lui les coups de feu.

Et il s'est contenté de faire tranquillement son demi-tour...

Et de regarder ailleurs.

## 5 Conclusion

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs de la Cour,  
Mesdames, Messieurs les Jurés,

Je crois que cet événement résume bien l'homme que vous avez en face de vous.

Un homme pleinement conscient du rôle qu'il a joué dans le génocide des Tutsis au Rwanda. De sa responsabilité immense.

Un homme qui n'exprime aucun regret.

Et qui préfère **regarder ailleurs**.

Sans aucun regard pour les victimes.

Les victimes que je représente attendent aujourd'hui que la justice soit rendue.

Pour que la vérité apparaisse.

Pour que l'impunité disparaisse.

Pour tenter de se reconstruire.

Dans quelques heures, vous allez devoir juger Claude Muhayimana.

Pas le « simple chauffeur »

Mais cet homme qui, en transportant des hordes de tueurs, a permis à l'atrocité de se déployer dans toute son inhumanité.